

# Festival Convivencia : l'itinérance culturelle au service d'une économie locale, sociale et solidaire

## Porteur du projet : Association Convivencia



Dieupentale et Montech



Subvention FEADER de 11 439,44€

voitée par le Comité de programmation du GAL : 23/05/2019



L'association Convivencia développe depuis 1990, un **projet original autour de l'itinérance culturelle fluviale, le « Festival Convivencia » sur le canal des 2 Mers.**

**En juin 2018**, elle a proposé un projet spécifique au territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne dans le cadre de son évènement phare, avec une **démarche spécifique de valorisation des productions locales et d'actions d'œnotourisme** (objet du dossier LEADER).

Les objectifs étaient de :

- Promouvoir l'œnotourisme et la filière viticole ;
- Sensibiliser les consommateurs aux circuits courts et productions locales ;
- Animer une dynamique de territoire en impliquant les acteurs économiques, touristiques et culturels.

Différentes actions ont été menées sur les **2 communes d'accueil de l'évènement** (Dieupentale 24/06/2018 et Montech 30/06/2018, sur la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne) :

- **Actions œnotourisme** : balade vigneronne et atelier dégustation de vin (projet s'inscrivant dans la stratégie du récent label Vignobles et Découverte obtenu en mai 2018 sur l'AOP Fronton) ;
- **Actions de promotion des productions locales** : vente directe et dégustation, valorisation des circuits-courts (cahier des charges restauration, information public origine des produits) dans une démarche du « consommer local » ;
- **Concerts et actions culturelles.**





Le projet a **mobilisé un large partenariat** avec les collectivités, des structures professionnelles viticoles locales, des acteurs du tourisme et des bénévoles.

La demande d'aide LEADER a porté sur des investissements matériels mais aussi sur des frais de rémunération et de fonctionnement.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :  
**La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :**

**1.1 - Promouvoir les produits agricoles locaux et accompagner leur commercialisation dans des circuits courts :**

- Promotion des produits locaux auprès des habitants et visiteurs, études et actions de communication.

Plafond LEADER : 60 000 €

**Plan de financement :** inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 12/09/2019)

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Montant des dépenses éligibles retenues</b>        | <b>33 091,33 €</b> |
| <b>Subvention Europe FEADER (LEADER)</b>              | <b>11 439,44 €</b> |
| Autres cofinanceurs                                   |                    |
| → Région  | 7 033,61 €         |
| → Communauté de communes<br>Grand Sud Tarn et Garonne | 8 000,00 €         |
| Autofinancement                                       | 6 618,28 €         |